

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue aux bureaux de la régie, situés au 615 20^{ème} avenue, Deux-Montagnes, Québec, J7R 6B2, le **mercredi 13 avril 2022** à compter de **16 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
Monsieur François Robillard, maire de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet

Formant le quorum du conseil sous la présidence de monsieur Denis Martin

Sont également présents :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier
Monsieur Patrick Denis, directeur de police

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour du 13 avril 2022

2. RÉSOLUTIONS

2.1 Rapport financier et rapport des vérificateurs pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021 - Adoption

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

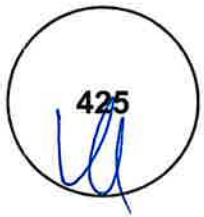
3.1 Dépôt par monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif, du Rapport financier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021.

3.2 Dépôt par monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif, du Rapport des vérificateurs pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

5.1 Levée de la séance du 13 avril 2022



1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine
et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

2022-04-023

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **RÉSOLUTIONS**

2.1 **RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DES VÉRIFICATEURS POUR
L'EXERCICE DE DOUZE MOIS TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021
– ADOPTION**

Il est **PROPOSÉ** par : François Robillard
et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

2022-04-024

D'ADOPTER le rapport financier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, pour l'exercice de douze mois terminé le 31 décembre 2021 et démontrant un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 441 942 \$.

D'ADOPTER le rapport des vérificateurs de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, pour l'exercice de douze mois terminé le 31 décembre 2021 et démontrant un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 441 942 \$, tels qu'audités par la firme Amyot Gélinas.

DE DÉSIGNER ET D'AUTORISER le président du conseil d'administration, M. Denis Martin, et le directeur administratif, M. Yvon Lemelin, à signer pour et au nom de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tout document relatif au mandat de vérification pour l'exercice de douze mois terminé le 31 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

3.1 Dépôt par monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif, du Rapport financier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes pour l'exercice de douze mois terminé le 31 décembre 2021.

3.2 Dépôt par monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif, du Rapport des vérificateurs pour l'exercice de douze mois terminé le 31 décembre 2021.

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

5.1 Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx
et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

2022-04-025

QU'à 17h15, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Denis Martin
président

Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier